

Session plénière sur la coopération à la 22^e session de l'Assemblée des États Parties

Segment I : Interventions de haut niveau sur les 25 ans du Statut de Rome (bilan et perspectives)

Remarques de Emma Hutchinson, conseillère juridique adjointe, Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement

Merci, Excellence, de me donner la parole.

Au nom du Royaume-Uni, je voudrais remercier les co-facilitateurs sur la coopération, Monsieur François Alabrune, Ambassadeur de France et Monsieur Momar Guèye, Ambassadeur du Sénégal, pour leur excellent travail sur cet important sujet cette année.

La coopération internationale est absolument essentielle pour que la CPI puisse s'acquitter pleinement de son mandat. Lorsque le Statut de Rome a été adopté voilà 25 ans, il était bien entendu que sa capacité à fonctionner dépendrait de la coopération des États Parties. Ne disposant pas de ses propres forces de police ni pénitentiaire, la Cour dépend des autorités nationales chargées de l'application de la loi des États Parties pour procéder à l'arrestation des individus, assurer la protection des témoins et exécuter les peines. Il s'agit là de fonctions fondamentales qui permettent à la Cour de mener ses procédures à leur terme de manière efficace.

Sans cette coopération, il n'y a ni procès ni peines effectives. Ce devoir incombe à tous les États Parties, mais malheureusement, la charge pèse sur un trop petit nombre d'États. À ce jour, il existe 124 États Parties. Mais tous n'ont pas ratifié des accords de coopération.

Les appels lancés par les États Parties à la Cour pour qu'elle en fasse plus et plus vite ne s'accompagnent pas des efforts visant à prendre des mesures pratiques afin d'aider la Cour. En réalité, trop peu d'États Parties ont conclu des accords pour apporter à la Cour la coopération dont elle a besoin.

La Cour est actuellement confrontée à un grand nombre de situations, de témoins vulnérables et de mandats d'arrêt, et il devient urgent de renforcer la coopération. Il sera nécessaire de renforcer la coopération entre les États membres et la Cour. Les États devront également contribuer à l'exécution des peines si, comme nous l'espérons tous, la Cour parvient à obtenir davantage de condamnations.

Le Royaume-Uni est partie à tous les principaux accords de coopération et a mis en place des procédures pour répondre aux demandes d'assistance, en étroite collaboration avec le personnel chargé de la coopération de la Cour. Nous sommes heureux de partager notre expérience en la matière.

Aujourd'hui, la Cour opère dans un environnement de plus en plus hostile, comme en

témoignent la récente cyber-attaque et les mesures coercitives prises par la Russie à l'encontre des fonctionnaires de la Cour. Plus que jamais, face à ces attaques, un soutien politique et diplomatique fort des États Parties à la Cour est une forme de coopération cruciale. Mais si les paroles de soutien sont importantes, les mesures pratiques pour soutenir de telles déclarations sont encore plus nécessaires.

Le Royaume-Uni est prêt, comme il l'a toujours été, à partager cette responsabilité. Je vous remercie.